



Québec le 11 janvier 2021

PAR COURRIEL

**Objet : Demande d'accès à des documents administratifs**  
**Notre dossier : 16310/20-264**

Monsieur,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès, visant à obtenir le nombre de plaintes déposées au Ministère contre le Collège CDI Administration. Technologie. Santé (permis 528500 et 749747) pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2019 à la date de votre demande, le 1<sup>er</sup> décembre 2020, précisant les motifs, l'ordre d'enseignement et le nom de l'installation visée.

Vous trouverez ci-joint les plaintes recensées pour ces établissements durant la période visée.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en annexe une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt  
IB/JC/mc

p. j. 2

Résultat de recherche du 2019-12-01 au 2020-12-01

NO PLAINE	SUJET	CODE ORGANISME	NOM ORGANISME	DATE RÉCEPTION
11246	Frais exigés, droits de scolarité et gratuité	389551	Collège CDI Administration . Technologie . Santé - Laval	2020-04-01
11245	Frais exigés, droits de scolarité et gratuité	389551	Collège CDI Administration . Technologie . Santé - Laval	2020-02-21
11244	Frais exigés, droits de scolarité et gratuité	389551	Collège CDI Administration . Technologie . Santé - Laval	2020-02-20
11243	Frais exigés, droits de scolarité et gratuité	389551	Collège CDI Administration . Technologie . Santé - Laval	2020-02-20
11242	Frais exigés, droits de scolarité et gratuité	389551	Collège CDI Administration . Technologie . Santé - Laval	2020-02-19
11241	Frais exigés, droits de scolarité et gratuité	389551	Collège CDI Administration . Technologie . Santé - Laval	2020-02-19
11239	Frais exigés, droits de scolarité et gratuité	389551	Collège CDI Administration . Technologie . Santé - Laval	2020-02-17
10549	Contrat de services éducatifs	389551	Collège CDI Administration . Technologie . Santé - Laval	2020-09-18
10056	Services offerts par l'établissement	389551	Collège CDI Administration . Technologie . Santé - Laval	2020-08-17
9667	Contrat de services éducatifs	389551	Collège CDI Administration . Technologie . Santé - Laval	2020-07-30
10390	Frais exigés, droits de scolarité et gratuité	528500	Collège CDI Administration. Technologie. Santé	2020-09-09
11308	Frais exigés, droits de scolarité et gratuité	528501	Collège CDI Administration. Technologie. Santé, Campus de Montréal	2020-11-25
11286	Stage	528501	Collège CDI Administration. Technologie. Santé, Campus de Montréal	2020-10-20
9431	Frais exigés, droits de scolarité et gratuité	528501	Collège CDI Administration. Technologie. Santé, Campus de Montréal	2020-06-18
8874	Décision, politiques et règles de l'établissement	528501	Collège CDI Administration. Technologie. Santé, Campus de Montréal	2020-03-12
11288	Stage	528502	Collège CDI Administration. Technologie. Santé, Campus de Laval	2020-11-03
11287	Admission et inscription	528502	Collège CDI Administration. Technologie. Santé, Campus de Laval	2020-09-01
8481	Discrimination, intimidation, harcèlement, violence	528502	Collège CDI Administration. Technologie. Santé, Campus de Laval	2019-12-02
10669	Frais exigés, droits de scolarité et gratuité	691580	Collège CDI Administration . Technologie . Santé - Pointe-Claire	2020-09-25
9305	Contrat de services éducatifs	749747		2020-06-01
9113	Frais exigés, droits de scolarité et gratuité	749747		2020-02-28
8945	Politiques et orientations ministérielles	749747		2020-03-24

## Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

### Révision par la Commission d'accès à l'information

#### a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

#### b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).